

munes de Houat et de Hoedic. Seules entre toutes les communes du territoire français, Houat et Hoedic sont soumises au régime de la propriété collective. Elles sont, avec les communes russes et slaves, le dernier vestige du système social qui a précédé l'établissement du régime actuel. C'est la société patriarcale dans toute sa rigueur. Depuis la conversion de la Bretagne au christianisme, les paroisses d'Houat et d'Hoedic ont été gouvernées par leurs curés, et cette institution a traversé quinze siècles sans qu'un abus quelconque soit venu en démontrer les inconvénients. Sachons donc respecter une organisation que tous les gouvernements ont maintenue et contre laquelle les intéressés eux-mêmes n'ont jamais protesté.

Nous lisons dans la *Liberté* de Fribourg :

« Samedi soir est décédée à Porrentruy Mme Elssesser, veuve de M. l'avocat Elssesser, ancien conseiller d'Etat. »

Mme Elssesser, née Jecker, était le dernier membre de la famille Jecker, bien connus dans notre pays et à l'étranger. On se rappelle que le frère de la défunte, qui avait réalisé une fortune colossale au Mexique, fut l'une des causes de la fatale expédition des Français dans ces contrées lointaines, campagne dont le dernier acte fut la triste exécution de l'empereur Maximilien.

On connaît aussi la fin tragique de M. Jecker, qui a été l'une des victimes de la Commune de Paris.

Un second frère de la défunte, le docteur Jecker, a légué la belle somme de 100,000 fr. à l'hôpital de Porrentruy.

BOURSE DE PARIS

| DU 30 JUIN | |
|----------------------------|-------|
| 3 0/0 | 59 50 |
| 4 1/2 | 86 60 |
| Emprunts (5 0/0) | 95 65 |
| DU 1 ^{er} JUILLET | |
| 3 0/0 | 59 70 |
| 4 1/2 | 86 50 |
| Emprunts (5 0/0) | 96 00 |

Roubaix-Tourcoing

ET LE NORD DE LA FRANCE

Le *Journal officiel* publie aujourd'hui l'avis suivant sur les timbres des effets de commerce :

Timbres mobiles

Aux termes de l'article 6 du règlement d'administration publique du 19 février 1874 (*Journal officiel* du 20), les timbres mobiles proportionnels aux anciens modèles (déses, affrigo impériale ou étoile) ne pourront plus être employés à partir du 1^{er} juillet 1874. Mais d'après un arrêté pris le 20 juin courant, par le directeur général de l'enregistrement du timbre et des domaines, les détenteurs de ces timbres seront admis, à partir du 1^{er} juillet jusqu'au 31 octobre 1874, à les échanger contre des timbres mobiles du nouveau modèle (Mercure et Abondance) dans tous les bureaux d'enregistrement chargés de la vente du timbre.

Coupons et vignettes

Le délai de trois mois qui avait été accordé par l'article 4 du décret du 19 février 1874 (*Journal officiel* du 26) pour faire contre-timbrer, moyennant paiement des suppléments de droit, les coupons ou vignettes pour effets de commerce, revêtus du timbre à l'ancien tarif, est également prorogé jusqu'au 31 octobre prochain.

A partir de cette époque, les timbres mobiles, coupons ou vignettes aux anciennes quotités ne pourront plus être échangés ou contre-timbrés. Ils n'auront donc plus aucune valeur.

L'excellente innovation des timbres mobiles pour affiches est très-appreciée des imprimeurs et de leurs clients, surtout dans les villes où il n'y a pas de bureau de timbre. Ce qui est nouveau pour nous existe depuis bon nombre d'années dans d'autres pays; chez

— Où se trouve celui qui l'envoie ? lui demanda tout aussitôt le lieutenant de police.

— A Paris, depuis une heure, Excellence. Nous vous ramenons la marquise de Bréville.

— Bravo ! s'écria M. de la Reynie, oubliant pour quelques minutes la grande préoccupation du moment.

C'est que cette autre affaire avait aussi son importance. Le sentiment public y trouverait une diversion, de quoi patienter. On s'était si brusquement ému des empoisonnements qui décimaient la noblesse ! Le poison était partout, dans les aliments, dans les vêtements, dans une fleur respirée, dans l'eau, dans l'air. Il n'épargnait pas même les enfants. Des familles entières s'étaient éteintes, ou du moins leur branche la plus riche, au profit de quelque avide héritier, dont rien ne prouvait le crime.

Cela s'appela la poudre de succession. Quel Borgia, quelle Locuste la composait, la propageait ? Mystère ! Un heureux hasard dénonça la Brinvilliers. Mais, avertie sans doute par quelque complice, elle avait déjà passé le détroit. Lecoq et deux de ses agents, dont Bouletord, furent dépêchés à sa poursuite. Ecoutez, avec M. de la Reynie, le rapport de ce dernier :

— A Londres, échec complet, mais non pas sans combat. Les acolytes de la dame nous ont tiré des coups de pistolet, et fort bien ajustés, ma foi !... Une balle effleura le crâne de notre chef; une autre atteignit en pleine poitrine le camarade l'Anguille. Heureusement que, la lutte étant prévue, on portait sous

nous, il a fallu bien longtemps avant que la bureaucratie gouvernementale voulût bien comprendre l'utilité d'une mesure aussi simple. Avant d'en venir là, on a nommé un nombre incalculable de commissions; celles-ci ont fait des enquêtes à foison, elles ont entassé rapports sur rapports, puis quand il y en a eu une montagne, on a recommencé et ainsi de suite. En France, il faut vingt-quatre heures pour changer de gouvernement, et vingt-cinq ans pour faire des timbres mobiles. Enfin, nous avons les nôtres. Seulement, ils nous deviendront bientôt inutiles, à Roubaix du moins, si l'on n'y met bon ordre.

Sous prétexte qu'ils font des collections de timbres, certains enfants s'amuse à lacérer les affiches pour en détacher ceux qui y sont collés. Les affiches ainsi déchirées en partie ne sont plus lues et l'on comprend quel préjudice cela cause aux avoués, notaires, commissaires-priseurs, huissiers, marchands, à tous ceux enfin qui se servent de la publicité des affiches. Les choses en sont venues à un tel point, que l'on a dû demander à la police d'intervenir. Avis aux parents.

La compagnie du chemin de fer du Nord organise pour dimanche prochain, 5 juillet, un train de plaisir à destination de Boulogne. Le prix des places est de 7 fr. 50 en 1^{re} classe et 6 fr. en 2^e.

Départ de Tourcoing, 5 h. 08 ; Roubaix, 5 h. 15 ; Lille, 6 h. ; Armentières, 6 h. 32 ; Bailleul, 6 h. 49 ; Hazebrouck, 7 h. 15.

Arrivée à Boulogne : 10 h. 05.
Retour : Départ de Boulogne, à 6 h. 40 du soir. Arrivée à Lille, 10 h. 50 ; à Roubaix, 11 h. 34 ; à Tourcoing, 11 h. 41.

Le général Robin, qui se trouvait après la guerre dans une position pécuniaire des plus difficiles, avait été poursuivi, il a quelques mois, devant la 8^e chambre correctionnelle de Paris, en raison des moyens employés par lui pour se procurer de l'argent. Il avait été condamné de ce chef à huit mois de prison. Sur l'appel qu'il avait aussitôt interjeté de ce jugement, la cour a déclaré mal fondée la décision des premiers juges et prononcé son acquittement.

Le général Robin, au moment de paraître devant la cour, avait la boutonnière vide. Aussitôt après l'arrêt d'acquiescement, il y attacha une rosette de la Légion d'honneur, qu'il avait apportée avec lui à cet effet.

Voici quelques modifications apportées par la Compagnie du Nord au service des trains à partir du mercredi 1^{er} juillet 1874 :

Ligne de Paris à Calais.
Afin d'établir de nouvelles relations à Saint-Pierre-lès-Calais, entre Lille et Boulogne, les modifications suivantes seront introduites dans le service des trains entre Boulogne et Calais, savoir :

Il sera créé, au moyen du train de marchandises n° 245, un nouveau train mixte direct qui partira de Boulogne à 5 heures du matin, pour arriver à Calais à 6 h. 20 m. du matin.

Ce train sera en correspondance à Saint-Pierre avec le train n° 24-182 pour Lille.

Le train mixte n° 241 sera retardé de 20 m. au départ de Boulogne; par suite, il arrivera à Calais à 6 h. 12 m. du soir.

Ce train sera en correspondance à Saint-Pierre avec le train 24-182 pour Lille.

3^o Au retour, le train n° 26 sera avancé de 5 m. au départ de Calais; il arrivera à Boulogne à 11 h. 30 m. du matin.

Ce train prendra, comme actuellement à

l'habit une cote solidement mailleée. D'ailleurs, la vie dure ! Nous nous remimes en chasse. La fugitive s'était embarquée pour la Hollande. Il ne fut possible de la rejoindre qu'à Liège, où elle avait déjà su se faire des amis, des protecteurs, qui la croyaient une pauvre victime, injustement persécutée. M. Lecoq apprit la chose, et résolut d'agir par la ruse. Votre Excellence connaît son art. Il se donna l'apparence et le baragouin d'un gentilhomme-brabançon, savez-vous ! qui désirait se débarrasser d'une sienné parente, riche à millions. Offre d'une grosse somme payée comptant, promesse d'un tiers de l'héritage. L'empoisonneuse accepta, s'engageant à venir opérer elle-même dans un château des environs de Louvain. Nous voilà donc partis tous les quatre, elle et lui dans le carrosse, l'Anguille sur le siège et moi derrière. Ce n'était pas encore partie gagnée, bien loin de là. En pays étranger, presque ennemi, notre capture nous échappait au moins d'un soupçon. Il lui suffisait d'appeler à l'aide. Mais M. Lecoq avait son plan. « J'ai soif et faim, dit-il à sa voisine, que penseriez-vous d'un punch à la bière ?... On en trouve d'excellente à cette brasserie, que nous voyons là-bas sur la route ! » Et tellement il vanta ce breuvage qu'elle ne résista pas à la tentation. Ordre d'arrêter. Il descend, et, par excès de galanterie, rapporte lui-même la chope, additionnée d'un puissant narcotique.

Ah ! ah ! c'était un coup de maître que de la dompter avec ses propres armes ! Une demi-heure plus tard, elle était profondément endormie. Fouette,

St-Pierre, les voyageurs venant de la direction de Lille par le train 181-1.

4^o Il sera créé, au moyen du train de marchandises n° 256, un nouveau train mixte qui partira de Calais à 4 h. 30 m. du soir, pour arriver à Boulogne à 6 h. du soir.

Ce train sera en correspondance à Saint-Pierre avec le train 187-3 venant de Lille.

5^o Enfin le train mixte n° 248, partant de Calais à 9 heures 55 minutes du soir, sera légèrement modifié entre Saint-Pierre et Boulogne, où il arrivera à 11 heures 13 m. du soir.

Ce train prendra, comme actuellement à Saint-Pierre, les voyageurs venant de la direction de Lille par le train 191-13 bis.

Ligne de Paris à Lille et Valenciennes.

1^o Il sera créé, au départ de Lille et de Valenciennes, un nouveau train express, desservant Somain, Douai et Arras, et se réunissant à Longueau au train n° 40, arrivant à Paris à 11 heures 10 minutes du soir.

Ce nouveau train sera expédié de Lille à 6 heures et de Valenciennes à 5 heures 45 minutes du soir. Il ne prendra que des voyageurs de 1^{re} classe et sera désigné par le n° 46.

2^o Par suite, le train n° 36 sera supprimé entre Lille et Amiens.

3^o Afin de maintenir les relations des stations intermédiaires avec Amiens, il sera installé, au moyen du train de marchandises n° 1152, un train mixte entre Douai et Amiens; ce train sera en correspondance à Douai avec le train n° 38, partant de Lille à 2 h. 30 m. du soir, et avec le train n° 9 venant de Cambrai.

Le train n° 1152 mixte sera expédié de Douai à 3 h. 35 m. du soir, pour arriver à Amiens à 7 h. du soir.

4^o Le train n° 38 desservira Seclin et Carvin; sa marche sera légèrement modifiée entre Lille et Busigny.

5^o La correspondance à Carvin vers Douai avec le train n° 983, de Lens, sera maintenue au moyen du train n° 38.

On lit dans le *Mémorial de Lille* :

« On nous assure que les concerts des Guides ont produit près de douze mille francs. »

« Les Guides reçoivent 1,500 francs comme dédommagement de leur sortie et leurs frais d'hôtel s'élèvent à 1,000 francs environ. »

Si les marchands de la ne se lassent pas de frauder, la police ne se lasse pas non plus de leur faire la guerre. Hier, procès-verbal a été dressé contre une laitière, Adèle D..., qui avait ajouté 55 0/0 d'eau à sa marchandise.

Ce matin, une rencontre a eu lieu au Ballon entre deux journalistes parisiens, MM. Robert Mitchell et Aurélien Scholl. Ces messieurs se sont battus à l'épée. M. Scholl a été légèrement blessé au bras droit.

A onze heures et demie, les deux adversaires prenaient le train à Roubaix pour retourner à Paris.

Un assaut d'armes réunissait hier bon nombre d'amateurs à la *Tête d'Or*, contour Saint-Martin, dans la salle de M. Rassement, professeur du cercle des carabiniers roubaixiens.

Plusieurs étrangers ont pris part à cet assaut. Trois prix ont été vivement disputés. Voici les noms des vainqueurs.

1^{er} prix, M. Emile Hawette.

2^o prix, M. Paul Sorel.

3^o prix, Henri Willem.

Ces trois messieurs sont élèves de M. Rassement.

Un malheureux accident vient d'attrister la commune de Marcq-en-Barceul. Un jeune homme de 24 ans, M. Beck, était allé, il y a quelques jours, passer la soirée avec plusieurs de ses amis,

cocher, vers la frontière. Il ne se réveilla qu'en France, et nous venons de l'écraser à la Bastille. Voilà !

— Bien joué ! fit le lieutenant de police. Mais pourquoi n'est-ce pas Lecoq lui-même ?

— Après deux mois d'absence, répondit Bouletord, il avait hâte d'embrasser son fils. Du reste, Monsieur, cette lettre vous expliquera...

— Que ne le disais-tu plus tôt ! Donne vite !

La lettre, qui débutait par quelques excuses, se terminait ainsi :

« Votre Excellence m'a permis l'espoir qu'après ce dernier service elle me rendrait ma liberté. Je lui rappelle cette promesse. »

La Reynie eut un geste de refus.

— Sa retraite ! s'écria-t-il, ah ! le moment serait bien choisi ! Est-ce qu'il peut être question de cela ! Bouletord, cours me le chercher à l'instant.

Mais, se ravissant tout à coup :

— Non ! j'irai moi-même.

Déjà le timbre avait retenti, sous sa main anxieuse. L'huissier parut.

— Y a-t-il une voiture attelée ?

— Oui, Monsieur.

— Que le cocher monte sur son siège. Je sors... Allons !

Ce dernier mot s'adressait à Bouletord. Le lieutenant de police prit à peine le temps de s'affubler d'un manteau, d'un large feutre. Il se hâta de descendre.

Un quart d'heure plus tard, le carrosse s'arrêtait rue Saint-Martin, à l'angle de la rue du Vert-Bois.

M. de la Reynie s'y engagea, puis dans la ruelle, escorté de l'agent.

employés à la maison Scrive, à Marcq-en-Barceul, où lui-même devait entrer le lendemain. Après avoir passé la soirée à l'estaminet, il quitta ses amis et se dirigea vers la place du village. Depuis ce moment il n'avait plus été vu dans la commune, quand, hier matin, son cadavre a été retiré du canal de La Marque. On suppose qu'il sera tombé en voulant traverser la rivière sur les écluses.

Un journal hebdomadaire de Lille, le *Public*, rapporte quelques détails sur le séjour de M. Jules Janin, dans cette ville, en 1832. Ils ne sont pas tous à l'honneur de l'éminent critique et prouvent que cet homme d'esprit se permettait parfois des plaisanteries qui eut désavouées le dernier des fumistes :

« En 1832, un de nos concitoyens, M. Paradis, jeune professeur de grand mérite, avait fondé, rue de Béthune, un magnifique pensionnat. Les élèves n'y manquaient pas précisément, mais ils étaient trop peu nombreux pour couvrir les frais de l'établissement. »

M. Paradis avait été, à Paris, au collège Louis-le-Grand, le disciple et l'ami de Jules Janin, devenu feuilletoniste célèbre. Il l'invita à venir à la distribution des prix de son pensionnat. L'éminent critique accepta, cette invitation, sachant très bien, car il n'était guère modeste, que sa présence allait être, pour son ami, une excellente réclame.

Il arriva donc à Lille au jour fixé, — mais accompagné d'une dame à la toilette ébouriffante que tout le monde prit, naturellement, pour M^{me} Jules Janin. Elle reçut à ce titre les hommages de la haute société et même des autorités.

Le jour de la distribution des prix, M^{me} J. Janin trôna sur l'estrade, entre le baron Méchin, préfet du Nord, et le général de division Corbineau. Elle était superbe et fut très admirée.

M. J. Janin prononça le discours d'usage. Ses éloquentes paroles mélangées de latin et de grec, sur la morale, la vertu, la famille, les devoirs sociaux, etc., etc., furent d'unanimes applaudissements.

Ce discours fut reproduit le lendemain dans les trois principaux journaux de Lille, l'*Echo du Nord*, la *Gazette de Flandre et d'Artois*, et le *Nord*.

Bref, magnifique cérémonie sous tous les rapports. M^{me} J. Janin avait, de sa belle main, couronné une foule de lauréats avec une convenance et une dignité parfaites. Les grands du pensionnat seulement crurent remarquer deux petits incidents qui passèrent inaperçus pour les autres spectateurs.

Parmi les élèves se trouvait un adolescent d'une beauté exceptionnelle : un jeune blond de Roubaix qui, certes, ne démentait pas son prénom de Narcisse. Il obtint le premier prix d'écriture, je crois, et M^{me} Jules Janin, en le lui remettant, l'avait embrassé avec une effusion excessivement démonstrative.

Il en fut tout autrement quand le jeune maître d'études, qui n'était autre que le brave gros père Théry, aujourd'hui rédacteur du *Courrier populaire*, de sa plus belle voix, déclama : Premier prix de gymnastique : M. le comte de Boccarré. — Un tonnerre de couronner, revenait de droit à M^{me} J. Janin. Mais se trouvant inopinément en présence d'une tête de jeune sauvage, elle fit un très visible mouvement de répulsion. Était-ce pressentiment ? Cette tête devait, en effet, tomber plus tard sur l'échafaud.

« Vous croyez peut-être que M. Jules Janin, qui venait de jouer à son ami Paradis un tour aussi immoral que pendable dans la circonstance, et qui n'avait pas craint de mystifier toute la haute société d'une grande ville et ses autorités, en faisant décerner à une cocotte de haut parage des honneurs et des hommages usurpés, vous supposez que le futur académicien en éprouvait quelques légers remords. »

« Pas le moins du monde, car le lendemain, et comme couronnement de sa détestable plaisanterie, le célèbre critique fit distribuer partout, avant son départ et pour prendre congé, des cartes ainsi lithographiées :

M. Jules Janin et Madame...

— Madame qui ? Madame quoi ? demandait le soir même ingénument le Préfet à ses invités.

— Parbleu ! Madame de la Carie, lui répondit le vieux comte de Fournes, toujours aussi marquois qu'esprituel.

Ce bon mot resta; mais tout ne fut pas dit. Le père Bonte, conseiller municipal peu endurant, jura qu'il casserait, tôt ou tard, les reins au gros bonhomme Cagneux qui avait osé présenter chez lui une telle femme. Un débulant journaliste public, dans le *Nord*, un article tellement incendiaire contre M. Jules Janin, que toute la jeunesse lilloise en prit feu. De nombreuses provocations parvinrent à Paris, pendant huit jours, par tous les courriers.

M. Jules Janin ne s'en émut pas plus que de l'article; il ne répondit à personne et se contenta d'introduire, dans son premier feuilleton, sous prétexte d'impressions de voyage d'un *clitabaire*, une charge à fond contre les flamands de Lille, qui lui en gardèrent longtemps rancune.

Ainsi, quelques années plus tard, M. J. Janin, oublieux de ses crimes, ayant été invité à l'inauguration du chemin de fer du Nord, crut pouvoir revenir à Lille. On le savait et on l'attendait, à la sortie de la gare, tout simplement pour lui dédier une volée commémorative.

M. Désiré Vanackère, (charmant jeune homme, mort sous-préfet), la lui épargna en le prévenant et en le faisant sortir par une autre porte. Là stationnait un flacre, qui transporta l'écrivain fugitif chez M. Vanackère père, libraire, où lui fut offerte une hospitalité dont il profita incognito.

Une circonstance, cependant, faillit révéler son séjour. M. J. Janin, dans sa fuite un peu précipitée, avait perdu la plaque

du Mâtif, dont il ornait son habit noir dans les grandes occasions; un gros brillant central et bon nombre de petits brillants donnaient une certaine valeur à ce bijou décoratif. Madame Vanackère se chargea de le faire publier immédiatement; c'était le seul mode en usage à cette époque en pareil cas.

Bientôt, on entendit, dans les rues de la ville, la formule consacrée aux nos accompagnements obligatoires de chaudiromerie et de cuirs : « Il a été perdu un crachat de premier ordre s'avec des belles diamants l'autour en pierres fines; celui qui l'a trouvé est prié d'en donner des connaissances au crieur de la ville, demeurant rue de Gand, il aura z'une belle récompense. » Arrivé place des Patiniers, le crieur fut interpellé par un nommé Auguste qui faisait déjà partie de la corporation des commissionnaires, connue en ce temps-là sous la dénomination de *pilets*, ou plus exactement de *pilliers* de places.

— Ousqu'il est ton prince ? dit Auguste.

— T'es trouvé ? (Le crieur, on le voit, esquiva la question.)

— Non, mais j'sais qui...

— Viens tout de même...

Et le crieur conduisit Auguste chez Mme Vanackère, où M. Jules Janin, en échange de sa plaque, remit cinq beaux louis d'or à l'honnête commissionnaire, tellement joyeux de tant de générosité qu'il compromit l'incognito de son bienfaiteur.

M. J. Janin partit le lendemain par le premier train.

Mais Auguste ne l'a pas oublié; et, si vous rencontrez, par hasard, dans nos rues, ces jours-ci, un vieux commissionnaire avec un crêpe au bras de sa blouse grise, c'est ce brave homme, portant le deuil de M. Jules Janin.

On lit dans l'*Echo du Nord* :

« On s'occupe activement d'établir, dans un bref délai, un service d'omnibus entre la porte de Béthune et Haubourdin, de manière à avoir, trois ou quatre fois l'heure, une correspondance pour Haubourdin, à la station des tramways de la porte d'Artois. »

Il n'est pas encore décidé si ce service sera organisé par l'administration des tramways, ou si celle-ci, s'inspirant de l'exemple de la Compagnie des tramways publics qui desservent actuellement la ligne d'Haubourdin.

Police correctionnelle de Lille du 30 juin.

— Le 2 juin, Le Bouvet de Raschy, voulait forcer sa femme à aller chercher un kilogramme de café en Belgique. Sur son refus, il la saisit à la gorge, la roua de coups de pied et de poing. La malheureuse était couverte de sang. Fort heureusement, le fils Bouvet appela au secours. Un cabaretier arriva et parvint à dégager la pauvre femme.

Le cabaretier est moins explicite aujourd'hui que le jour de la scène. Il chercha à blanchir Bouvet qui, parait-il, est un de nos meilleurs clients. Aussi M. le président lui dit : « Vous avez peur. Vous craignez sans doute de perdre sa pratique. »

Les renseignements fournis sur Bouvet sont mauvais. Il est redouté de toute la commune. De plus, il a subi quatre condamnations. — Quarante jours et 16 francs d'amende.

Voici le programme du concert offert par la Grande-Harmonie à ses membres honoraires, le dimanche 5 juillet, 5 heures très-précises, dans les jardins de M. Mimerey.

PREMIÈRE PARTIE. — Grande-Harmonie :

(directeur M. Victor Delannoy)

1. *La Fontaine* (ouverture) PÉRIELLA.

2. *Valse des Gardes de la Reine* GODFRAY.

3. Fantaisie sur la *Musette*, exécutée par M. Bouletord, piston-solo de la Grande-Harmonie. ARBAUD.

4. *Aïda* (Hymne à la Reine) VÉRI.

DEUXIÈME PARTIE. — La Petite Roubaixienne (directeur M. Victor Barres)

5. *Chanté lyrique de Sabl* (choeur.) GEVAERT.

6. *La Voyage en Chine* (choeur) BAZIN.

TROISIÈME PARTIE. — Grande-Harmonie :

7. Fantaisie sur *Mignon*, arrangé par M. Van Groningen. AMB. THOMAS.

8. Fantaisie sur le *Carnaval de Venise*, exécutée par M. Louis Knorr, saxophoniste solo de la Grande-Harmonie. DEMERSMAN.

9. *Le Roubaixien* (galop) DE LEROU.

Ce concert est exclusivement réservé aux membres honoraires qui y seront seuls admis; des listes de souscription seront déposées au contrôle.

Les conditions de l'abonnement sont de 10 francs par an pour une personne seule, et de 20 francs pour une famille; la durée de l'abonnement est de six ans.

La Grande-Harmonie exécutera les morceaux suivants sur le kiosque de la Grande-Place, le jeudi 2 juillet, à 8 heures 1/2 du soir :

1. *Allegro militaire*

2. *Ouverture du Lac des Fleurs* AUER

3. *Schottisch*

4. Fantaisie sur le *premier jour de bonheur* AUER

5. Polka pour piston

6. *Valse des Gardes de la Reine* GODFRAY

FÉDÉRATION COLOMBOPHILE ROUBAISIENNE

Concours de Tours

Donné par la Société de La Colomb

PRIX

1^{er}, 12 h. 17, Willem, la Rapide.

2^o, 12 h. 18 1/4, Varsasse, la Fontaine.

3^o, 12 h. 23 1/4, Delfosse, jeunes Amateurs.

4^o, 12 h. 25 1/2, Hélinck, arrivée du Pigeon voyageur.

5^o, 12 h. 28, Moulard F., franc Voyageur.

6^o, 12 h. 29, Aérans, Plume d'or.

7^o, 12 h. 29 3/4, Delfosse, jeunes Amateurs.

(A suivre)